

Ville de Limoges
Pôle attractivité et éducation
Direction de la jeunesse



PROJET ÉDUCATIF DE LIMOGES

**Consultation des enfants, des parents
et des professionnels**

Rapport de synthèse

Septembre – octobre 2023

Sommaire

Introduction	3
Partie 1 : Les temps de l'enfant, l'offre éducative, de services et d'activités	5
La journée de l'enfant à l'école	5
L'offre éducative périscolaire	6
Les déplacements et le transport des enfants.....	7
La restauration scolaire.....	7
L'offre éducative proposée hors de l'école.....	8
L'offre de loisirs	9
La journée de l'enfant à l'accueil de loisirs	9
Partie 2 : Les lieux fréquentés par les enfants	10
Les lieux de l'école.....	10
Le partage des locaux scolaires	11
Les lieux de l'accueil de loisirs	12
Partie 3 : Le cadre de vie des enfants	13
Les règles de vie.....	13
Exprimer son avis et participer à la vie collective.....	13
Climat scolaire.....	14
Autonomie et compétences des enfants	16
Bien-être et confort des enfants	16
Accueil des enfants en situation de handicap.....	17
Partie 4 : La continuité éducative à Limoges	18
Moments de transition et responsabilité partagée des mineurs	18
Coéducation.....	19
Atouts / forces.....	20
Freins / faiblesses.....	21
Conditions de la continuité éducative.....	21

Introduction

La Ville de Limoges a souhaité associer les enfants, les parents et les professionnels intervenant dans le parcours éducatif dans une démarche participative afin d'évaluer le projet éducatif de Limoges (ou projet éducatif territorial – PEdT) 2021-2024 et préparer le nouveau. Les travaux préparatoires ont commencé en début d'année 2023 avec les élus et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de la Haute-Vienne.

Le processus de renouvellement du projet éducatif de Limoges a été validé par le comité de pilotage le 21 juin 2023, avec les objectifs suivants :

- Faire connaître le projet éducatif auprès des usagers (enfants, jeunes, parents, familles) et des professionnels,
- Partager les constats, les enjeux, les besoins, les attentes,
- Permettre l'expression et la participation des enfants et des jeunes,
- Renforcer la coéducation sur le territoire,
- Anticiper les échéances et approfondir la démarche.

En septembre et en octobre 2023, sur une période de quatre semaines, la Ville de Limoges a conduit une consultation afin de recueillir l'avis et les propositions de tous les profils d'acteurs en favorisant les échanges interactifs et constructifs au sein de chaque groupe. Les échanges portaient sur les temps de l'enfant, l'offre éducative, de services et d'activités, les lieux de vie, le cadre de vie des enfants (confort, règles de vie, relations entre personnes, ambiance, climat scolaire) et la continuité éducative.

La consultation s'adressait aux enfants dans les écoles, les accueils de loisirs, au sein du conseil municipal des enfants (CME) ainsi qu'aux parents, aux acteurs éducatifs (enseignants, ATSEM, animateurs), aux professionnels (agents d'entretien, agents de restauration, service de transport scolaire, services municipaux) et aux conseillers de quartier.

La Ville tenait à développer la participation des enfants, premiers usagers des services, dans cette démarche, mettre en œuvre le droit à la participation des enfants qui est inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant, et être en cohérence avec ses engagements de Ville amie des enfants.

Les groupes de la consultation ont été formés à partir de personnes volontaires. Chaque groupe était constitué de personnes partageant les mêmes conditions de vie ou des missions similaires ou proches (exemples : groupes d'enfants, groupe d'enseignants, groupes d'animateurs, etc.).

Les référents périscolaires dans les écoles et les directeurs d'accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) ont eu la responsabilité de conduire la consultation auprès des enfants en deux ou trois séquences d'une demi-heure. Le chargé de mission pour la politique éducative a conduit les entretiens pendant une heure, avec les élus du CME et pendant deux heures, avec chacun des groupes d'adultes. La consultation a été réalisée auprès des différents acteurs sur la base de guides d'entretien élaborés avec l'aide de la DSDEN, des référents périscolaires et des directeurs d'accueils de loisirs.

Les données de la consultation ont été recueillies dans divers documents de compte-rendu ou supports reprenant le plan des guides d'entretien et ont été consolidées dans le présent rapport.

La consultation a permis de recueillir l'avis de plus de 340 enfants et d'une centaine d'adultes.

Parallèlement, la Ville a conduit une consultation des jeunes de 11 à 17 ans pour connaître leurs pratiques d'activités de loisirs hors du cadre scolaire et leurs besoins. Le questionnaire a été élaboré avec des jeunes élus des conseils de vie collégienne (CVC) et des conseils de vie lycéenne (CVL) de Limoges. Il a été communiqué en janvier 2024 auprès des parents et des jeunes par l'intermédiaire du portail Pronotes. Le compte-rendu de cette consultation, devant concourir à l'élaboration du nouveau projet éducatif, est présenté par ailleurs.

Le rapport de synthèse de la consultation présente ici les avis recueillis auprès des usagers et des acteurs, structurés en quatre thématiques portant à la fois sur l'école et l'accueil de loisirs :

- Les temps de l'enfant, l'offre éducative, de services et d'activités,
- Les lieux fréquentés par les enfants,
- Le cadre de vie des enfants,
- La continuité éducative.

Légende des sigles et acronymes utilisés :

- AEEE : Agent d'entretien des écoles élémentaires,
- AESH : Accompagnant d'élèves en situation de handicap,
- ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement,
- ATSEM : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles,
- CLAS : Contrat local d'accompagnement à la scolarité,
- CM2 : Cours moyen de deuxième année,
- CME : Conseil municipal des enfants,
- CP : Cours préparatoire,
- DSDEN : Direction des services départementaux de l'Éducation nationale,
- GS : Grande section,
- MS : Moyenne section,
- PRE : Programme de réussite éducative,
- PS : Petite section,
- REP : Réseau d'éducation prioritaire.

Partie 1 : Les temps de l'enfant, l'offre éducative, de services et d'activités

La journée de l'enfant à l'école

Dans leur ensemble, les enfants consultés apprécient l'école comme un espace d'apprentissage, de rencontres, d'amusement et de jeu. Ils aiment bien les temps de garderie qui leur permettent de jouer ensemble et librement. Ils apprécient les activités proposées (ateliers, lecture, dessin, jeux de ballon, etc.) pendant le temps périscolaire (de 75 à 100 % des enfants selon le temps de la journée). Ils regrettent le manque de temps pour jouer notamment lorsqu'ils sont contraints de quitter le site scolaire pour aller déjeuner. Il est important de laisser aux enfants du temps libre pour leur permettre d'apprendre en jouant, de développer leur socialisation et leurs compétences.

⇒ Réponse : Plan de restructuration de l'offre de restauration scolaire municipale en cours de réalisation (action du PEdT).

Les professionnels intervenant à l'école partagent le même constat. La journée de l'enfant à l'école est longue, avec une forte amplitude de 7h30 à 18h15, et bien remplie. Elle est très rythmée et très soutenue. Elle se révèle stressante avec des déplacements, des changements d'adultes référents, des temps contraints. Les enfants passent plus de temps à l'école que les adultes à leur lieu de travail. Or, les enfants ont besoin de couper avec l'école. Mais, dans certains cas, il se passe peu de choses à la maison. Il n'y a pas toujours de repas et les enfants n'ont pas toujours l'aide de leurs parents pour réaliser leurs devoirs.

⇒ Réponse : Missionner un groupe de travail partenarial pour identifier les causes de fatigue et de stress et proposer des solutions pour améliorer le bien-être et le confort des enfants à l'école (action nouvelle du PEdT).

D'après le service périscolaire, lorsqu'il y a deux services de restauration, la pause méridienne de 2h05 est tout juste suffisante pour programmer des activités. Dans certaines écoles, il est quasi impossible de le faire à cause des déplacements au restaurant et de l'importance des flux des parents à la garderie.

Selon les enseignants, la pause méridienne ne devrait pas être seulement un simple temps de garderie malgré les contraintes qui s'imposent. Il serait intéressant de donner du contenu et plus de sens à ce temps et de développer des temps calmes à la fin de la pause méridienne pour préparer les enfants à leur entrée en classe.

⇒ Réponse : Plan de restructuration de l'offre de restauration scolaire municipale en cours de réalisation (action du PEdT).

⇒ Réponse : Recenser le matériel disponible et les activités périscolaires mises en œuvre dans l'ensemble des écoles et partager les bonnes pratiques entre animateurs périscolaires.

À l'école maternelle, les enfants de petite section (PS) et de moyenne section (MS) ont un temps de sieste après le déjeuner. Dans certaines écoles, la sieste commence pendant le temps périscolaire et se termine pendant le temps scolaire. Il y a une transition à organiser car l'enfant s'endort sous la responsabilité d'un adulte et se réveille sous la responsabilité d'un autre.

⇒ Réponse : Élaborer une charte de la continuité éducative (action nouvelle du PEdT).

La garderie peut être profitable pour les enfants car il est possible de lire, d'utiliser des jeux de société, de dessiner et ou de colorier à l'intérieur mais il n'y a pas beaucoup d'activités possibles à l'extérieur.

L'offre éducative périscolaire

L'étude surveillée est appréciée par 74 % des enfants interrogés et leur permet de réaliser leurs devoirs scolaires. Certains sont concernés par un défaut d'attention à cause de la fatigue de la fin de la journée. Cependant, le temps qui est consacré à l'étude n'est pas suffisant selon 40 % des enfants et il est difficile de se concentrer pour effectuer son travail pour 43 % d'entre eux. Les enfants consultés relèvent le manque de discipline perturbant le travail dans certaines études, pas assez de devoirs pour certains qui ne savent pas quoi faire et trop pour d'autres qui ne parviennent pas à les terminer.

Le temps de récréation entre la sortie de classe et le début de l'étude est jugé trop court car les enfants n'ont pas le temps de goûter et de se détendre suffisamment. Plusieurs référents estiment que le travail effectif à l'étude n'est pas satisfaisant car il y a beaucoup de temps perdu avant l'étude. Le temps de l'étude est fréquemment réduit à trente minutes à cause du retard occasionné. Le volume de travail demandé aux enfants est hétérogène d'une école à l'autre, d'un enseignant à l'autre et le surveillant d'étude doit conjuguer avec le niveau d'apprentissage et d'autonomie des élèves. Il y a des contradictions avec les directives du Ministère de l'Éducation nationale consistant à limiter la quantité de travail.

⇒ Réponse : Expérimenter des études renforcées en français et en mathématiques à l'attention des élèves de CP et de CM2 présentant des difficultés d'apprentissage et des risques de décrochage (action nouvelle du PEdT).

⇒ Réponse : Maintenir le temps de récréation à 15 minutes et la durée de l'étude surveillée à 45 minutes : le temps de récréation peut être allongé de 5 à 10 minutes si cela s'avérait nécessaire (la durée de l'étude peut donc varier de 35 à 45 minutes).

⇒ Travailler pour rendre le temps d'étude surveillée plus qualitatif :

- Veiller à la discipline et au calme pour permettre aux enfants de se concentrer,
- Appliquer le règlement : donner un avertissement aux parents des élèves indisciplinés et, le cas échéant, inscrire d'office l'élève à la garderie.

- *Proposer des exercices ou des activités silencieuses à caractère éducatif (exemple : lecture).*

De nombreuses actions éducatives complémentaires, périscolaires, sont organisées à la fin de la journée d'école. C'est le cas des études surveillées, des études dirigées, des actions du contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et du programme de réussite éducative (PRE).

Les études dirigées apportent des résultats positifs chez les élèves de CP grâce à un encadrement de deux adultes (un enseignant et un étudiant) par groupe de 12 élèves. Il serait intéressant de les développer mais elles ne concernent que les quartiers prioritaires qui ne bénéficient pas du dédoublement des classes mis en place dans les réseaux d'éducation prioritaire (REP).

- ⇒ *Réponse : Expérimenter des études renforcées en français et en mathématiques à l'attention des élèves de CP et de CM2 présentant des difficultés d'apprentissage et des risques de décrochage (action nouvelle du PEdT).*

Les déplacements et le transport des enfants

Le Parc automobile municipal assure un service de transport scolaire permettant aux enfants des écoles publiques communales de se rendre dans les piscines municipales, de réaliser certaines sorties scolaires et, lorsque les sites scolaires en sont dépourvus, d'aller dans un restaurant scolaire.

La gestion du temps est permanente car le transport des enfants a un impact direct sur la durée et les conditions du déjeuner. Un retard provoqué par un problème de transport peut désordonner les horaires et la durée de la pause méridienne. Inversement, un retard pendant la pause méridienne peut occasionner un retard dans les services de transport et impacter les déplacements programmés l'après-midi.

- ⇒ *Réponse : Plan de restructuration de l'offre de restauration scolaire municipale en cours de réalisation (action du PEdT).*

La restauration scolaire

Les restaurants scolaires reçoivent beaucoup de monde en peu de temps. L'encadrement des enfants dans les restaurants est partagé par les agents de service et les animateurs périscolaires. Les problématiques rencontrées peuvent occasionner une perte de temps et retarder le retour en classe, en début d'après-midi.

Lorsque les enfants peuvent se restaurer sur place, ils bénéficient d'une récréation avant et après le déjeuner, connaissent peu d'attente, n'ont pas été bousculés par le transport et sont donc plus calmes. Lorsque les enfants doivent se rendre dans un restaurant situé à l'extérieur du site scolaire, les enfants sont plus énervés et bruyants. Il arrive fréquemment que le dessert soit servi en même temps que le laitage et que des enfants repartent à l'école sans avoir terminé de manger.

Les enfants témoignent de leur attente pour déjeuner particulièrement lors du second service de restauration. Il arrive que le temps consacré au repas soit trop rapide. Le manque de temps et l'injonction « il faut se dépêcher pour déjeuner » sont des constats assez récurrents. Les enfants regrettent de ne pas pouvoir choisir leur plat.

- ⇒ Réponse : Plan de restructuration de l'offre de restauration scolaire municipale en cours de réalisation (action du PEdT).
- ⇒ Réponse : Faire participer les enfants aux choix des denrées et ou des menus en organisant des dégustations de nouveaux plats avec des groupes d'enfants (action nouvelle du PEdT).

Les agents de restauration servent les plats et les animateurs périscolaires incitent les enfants à y goûter. Dans le cadre d'une éducation au goût, il est important d'apporter des explications sur le menu aux enfants car il y aurait, pour certains d'entre eux, des difficultés de lecture et une méconnaissance culinaire avec des confusions notamment entre les viandes et les poissons. Il arrive souvent que l'encadrement des enfants ne soit pas suffisant car bien que des animateurs mangent sur place, ils ne sont pas à côté d'eux et ne peuvent donc pas s'en occuper. En revanche, les animateurs qui ne mangent pas en même temps que les enfants peuvent mieux les surveiller.

- ⇒ Réponse : Organiser l'intervention ponctuelle des cuisiniers auprès des enfants dans le réfectoire et créer des supports d'information sur les repas, les aliments et leurs qualités nutritionnelles à l'attention des enfants (action nouvelle du PEdT).

L'offre éducative proposée hors de l'école

La Ville propose une offre éducative hors du temps scolaire qui est relativement conséquente particulièrement dans les domaines culturels et sportifs.

En matière de découverte de l'environnement et de la biodiversité, les écoles et les établissements scolaires peuvent se rendre dans les jardins et les parcs municipaux et bénéficier, dans ces lieux ou à l'école, des animations de la Direction municipale des espaces verts, de l'environnement et de la biodiversité (DEVEB).

La Ville et les services de l'Éducation nationale projettent de développer l'ouverture au monde des enfants et des jeunes et d'échanger avec d'autres pays.

- ⇒ Réponse : Organiser une journée internationale avec les écoles et les établissements scolaires de la ville en partenariat avec les villes étrangères jumelées à Limoges (spectacles, ateliers ludiques de découverte, repas à thème, etc.) (action nouvelle du PEdT).
- ⇒ Réponse : Développer des échanges voire des démarches de jumelage entre des écoles ou des établissements scolaires de Limoges et de villes jumelées (correspondance, échange d'objets et de produits caractéristiques des villes, etc.) (action nouvelle du PEdT).

La Police municipale contribue à l'éducation routière des écoliers en les initiant aux premiers déplacements à vélo sur la piste routière municipale du Champ-de-Juillet et en délivrant un permis piéton

dans les écoles. Les interventions sont réalisées pendant le temps scolaire, à la demande des écoles. La Police municipale peut aussi intervenir, à la demande des enseignants, pour présenter des thématiques précises comme la justice des mineurs ou l'organisation des services de sécurité.

L'offre de loisirs

En période scolaire, le mercredi représente un temps de détente et de relâche, au milieu de la semaine. Les enfants aiment venir à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour jouer avec leurs camarades, échanger avec les animateurs, choisir leurs activités et participer à des grands jeux. Ils apprécient le plus les journées à thème et les sorties (visites, rencontres avec d'autres accueils de loisirs). Ils souhaitent disposer de suffisamment de temps libre pour réaliser les activités de leur choix.

Plusieurs accueils de loisirs municipaux et associatifs sont implantés dans des sites scolaires. La cohabitation entre l'école et l'ALSH est contraignante. En outre, il paraît important de sortir les enfants du cadre scolaire pour de nombreuses raisons.

⇒ Réponse : Proposer une offre de loisirs municipale de proximité, diversifiée et renouvelée, avec l'ouverture du centre de loisirs à Uzurat et de l'accueil de loisirs Robert-Hébras à Romanet (action nouvelle du PEdT).

Les parents ont relevé la difficulté de s'engager longtemps à l'avance pour inscrire leur enfant à l'accueil de loisirs et le cas de certaines familles qui effectuent des réservations de précaution tout au long de l'année.

⇒ Réponse : Pour l'accueil du mercredi, il est possible de réserver jusqu'au lundi précédent et d'annuler jusqu'au mercredi précédent.
⇒ Réponse : Pour l'accueil des vacances, il est possible d'annuler jusqu'à une semaine avant le jour réservé.

La journée de l'enfant à l'accueil de loisirs

Les enfants sont 85 % à apprécier le temps d'accueil du matin, mais pas celui du soir car il y a du bruit et ils veulent rentrer chez eux. Ils sont satisfaits des activités proposées à l'ALSH (83 %). Ils apprécient les sorties, les temps libres, les activités sportives et les ateliers culinaires.

Les journées spéciales ou thématiques et les sorties sont les plus appréciées par les enfants (91 %). Les enfants apprécient les temps libres (92 %). Dans certains cas, ils souhaiteraient plus de jeux ou de jouets et des petits espaces pour se réunir en petits groupes. Par ailleurs, des enfants aimeraient plus de repas festifs pendant l'année.

⇒ Réponse : À compter de septembre 2024, un repas festif pourra être prévu pour chaque période scolaire.

Partie 2 : Les lieux fréquentés par les enfants

Les lieux de l'école

Les enfants identifient l'école comme un lieu d'apprentissage, de rencontre, de divertissement et d'amusement. Ils aimeraient notamment que la cour et les sanitaires soient rénovés, lorsque cela est nécessaire. Ils font état des lieux singuliers de l'école tels que les espaces de jeu tracés sur le sol de la cour, le préau, la salle de musique, la salle d'arts plastiques, le gymnase, la cour, la bibliothèque, le coin lecture, l'espace convivial pour s'installer et se rencontrer.

- ⇒ Réponse : Plan pluriannuel d'investissement dans les écoles incluant la rénovation des sanitaires.
- ⇒ Réponse : Mettre en œuvre un projet global de réaménagement des cours d'école prévoyant la désimperméabilisation des sols, la végétalisation et, le cas échéant, la construction d'un préau (action nouvelle du PEdT).

Dans certaines écoles, les enfants regrettent l'absence de préau pour pouvoir s'abriter des intempéries, particulièrement dans les écoles maternelles qui ne disposent pas de préau permettant aux enfants de sortir des salles de classe et de s'aérer.

- ⇒ Réponse : Mettre en œuvre un projet global de réaménagement des cours d'école prévoyant la désimperméabilisation des sols, la végétalisation et, le cas échéant, la construction d'un préau (action nouvelle du PEdT).

Dans l'ensemble, les enfants apprécient la cour de leur école (84,8 % des enfants interrogés), les zones de pratiques sportives (basketball, football), les installations de jeu, lorsqu'elles existent, un espace pour échanger ou faire autre chose. Ils regrettent toutefois le manque de végétation et d'ombre, de petits coins pour jouer tranquillement, l'absence de bancs, de cages de foot ou de filets à l'intérieur, de jeux peints sur le sol et d'installation de jeu (exemples : portique avec toboggan, table de ping pong, etc.). Ils relèvent des conflits entre les filles et les garçons dans l'utilisation de la cour.

Les parents émettent le vœu que les cours d'école soient davantage désimperméabilisées et végétalisées.

- ⇒ Réponse : Mettre en œuvre un projet global de réaménagement des cours d'école prévoyant la désimperméabilisation des sols, la végétalisation et, le cas échéant, la construction d'un préau (action nouvelle du PEdT).
- ⇒ Réponse : Réaliser un état des lieux de l'utilisation des cours d'école pour appuyer le projet de réaménagement.

Le restaurant scolaire est apprécié par 77,3 % des enfants interrogés (15,2 % ne l'apprécient pas et 7,6 % n'ont pas donné d'avis). Il permet de découvrir des aliments et des plats qu'ils ne connaissent pas ou qu'ils n'ont pas l'habitude de manger. Certains enfants apprécient et ont un bon souvenir des repas de fin d'année scolaire (cocktails, gâteaux, frites).

Le lieu est jugé trop bruyant par l'ensemble des enfants consultés. Il arrive que le réfectoire soit trop étroit et qu'il manque des places à table. L'absence de restaurant scolaire est regrettée dans les sites scolaires concernés.

- ⇒ Réponse : Plan de restructuration de l'offre de restauration scolaire municipale en cours de réalisation (action du PEdT).
- ⇒ Réponse : Prévenir et lutter contre le bruit et les nuisances sonores dans les lieux d'accueil des enfants et des jeunes (action du PEdT).

Les sanitaires de l'école ne sont pas appréciés par 67,4 % des enfants interrogés (32,6 % n'ont pas donné d'avis), pour diverses raisons : vétusté ou matériel dégradé, sous-dimensionnement, mobilier inadapté à la physionomie des enfants, odeurs nauséabondes, saletés, indiscipline, usage dévoyé, etc. Les blocs sanitaires des écoles ne permettent pas toujours de respecter l'intimité des enfants. Les enfants relèvent aussi, parfois, un défaut de surveillance des sanitaires qui laisse place à l'indiscipline. Les règles d'utilisation des sanitaires ne seraient pas les mêmes pendant le temps scolaire et pendant le temps périscolaire. Les différents problèmes énoncés font que certains enfants ont une aversion aux sanitaires et se retiennent toute la journée.

- ⇒ Réponse : Plan pluriannuel d'investissement dans les écoles incluant la rénovation des sanitaires.
- ⇒ Réponse : Élaborer une charte de la continuité éducative (action nouvelle du PEdT).

Aux abords des écoles, il est régulièrement constaté des problèmes de circulation et de stationnement, assortis d'incivilités et qu'il y a peu d'espaces de stationnement des vélos. En outre, il arrive que le trottoir soit difficilement praticable car il est dégradé et ou il y a des déjections canines.

- ⇒ Réponse : Rénovation de la signalisation aux abords des écoles mise en œuvre en 2023 dans le cadre d'un projet du conseil municipal des enfants : nouveaux totems et coloration des barrières et potelets.
- ⇒ Réponse : Une réflexion sera conduite en collaboration avec la Direction municipale du domaine public.

Le partage des locaux scolaires

Les locaux scolaires doivent être souvent mutualisés entre les enseignants et les autres acteurs éducatifs (personnel périscolaire, centres sociaux, acteurs du CLAS). Les acteurs considèrent qu'il est opportun d'engager des échanges entre les enseignants et les animateurs périscolaires pour s'accorder sur les règles d'occupation et d'utilisation des locaux. Dans le cas du partage des locaux entre l'école et l'ALSH, la principale contrainte est de remettre les locaux et le matériel à l'état initial.

⇒ Réponse : *Élaborer une charte de la continuité éducative (action nouvelle du PEdT).*

Les lieux de l'accueil de loisirs

Les enfants sont 92 % à aimer l'accueil de loisirs car ils retrouvent leurs camarades, pratiquent des activités, peuvent jouer ensemble et parfois, effectuer des sorties.

Dans les locaux scolaires, les aménagements des espaces d'activités ne sont que temporaires car les locaux sont partagés avec l'école. Lorsque les locaux de l'ALSH ne sont pas communs avec l'école ou hors d'un site scolaire, ils peuvent être aménagés par les enfants et pour eux-mêmes et disposent de leurs propres règles d'occupation. Les enfants se sentent presque comme chez eux.

Dans la perspective d'une restructuration de l'offre de loisirs municipale, les usagers ont manifesté une inquiétude quant à la perte de proximité du service.

⇒ Réponse : *Proposer une offre de loisirs municipale de proximité, diversifiée et renouvelée, avec l'ouverture du centre de loisirs à Uzurat et de l'accueil de loisirs Robert-Hébras à Romanet (action nouvelle du PEdT).*

⇒ Réponse : *Organiser des points d'accueil dans les accueils de loisirs fermés et un service de transport jusqu'au nouveau centre de loisirs municipal d'Uzurat.*

Partie 3 : Le cadre de vie des enfants

Les règles de vie

À l'école, il y a, la plupart du temps, une continuité des règles de vie dans les lieux communs entre le temps scolaire et le temps périscolaire. Dans certains sites scolaires, il existe un travail de coordination entre les enseignants, les ATSEM et les référents périscolaires. Les référents périscolaires ont souligné l'importance d'échanger avec les directeurs d'école et de s'accorder avec eux pour cela.

Les enfants perçoivent globalement bien cette continuité. En revanche, ils ont plus de difficulté à comprendre et à appliquer les règles pendant le temps périscolaire car ils le considèrent comme un temps de pause, de détente et de liberté contrairement au temps scolaire.

À l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), les règles de vie et de fonctionnement sont élaborées avec le concours des enfants, qui sont associés à une partie des décisions. Toutefois, il demeure difficile pour certains enfants de respecter pleinement les règles fixées.

Exprimer son avis et participer à la vie collective

Seulement 65,2 % des enfants considèrent qu'il est facile de donner son avis et de participer à la vie de l'école, 18,2 % sont partagés et 16,7 % ne sont pas d'accord. Bien qu'il y ait des temps et des espaces d'expression à l'école, il est difficile pour certains enfants de s'exprimer au sein d'un collectif.

Les animateurs périscolaires sont à l'initiative de plusieurs actions développant la participation et la responsabilisation des enfants. Les enfants peuvent s'exprimer grâce à une boîte à idées qui rencontre un grand succès. L'équipe d'animation échange autour des idées proposées, réfléchit à leur concrétisation et communique sur les projets issus des idées des enfants. La boîte « Émotibox » reçoit périodiquement les messages positifs et négatifs des enfants. Elle permet de connaître leur ressenti à l'école, de prévenir des situations de harcèlement.

Au restaurant scolaire, les animateurs confient à tour de rôle des responsabilités aux enfants. À chaque table, un enfant est chargé de veiller au partage, à la propreté, à la bonne tenue de la table et à modérer le volume sonore. Des diplômes « anti-gaspillage », « écocitoyen » (cour et locaux propres) et « du bon comportement » peuvent être remis chaque semaine, aux enfants.

Dans de nombreuses écoles, les enfants sont les auteurs et les adhérents de leurs propres règles de vie. L'élaboration des règles peut prendre la forme d'un jeu sur le thème choisi pour l'année.

Les enfants travaillent collectivement avec les animateurs pour choisir les activités de la période scolaire ou dans le cadre d'un jeu participatif.

Pour chaque projet d'aménagement des cours d'école, la Direction municipale du patrimoine immobilier et de la construction (DPIC) et la Direction municipale des espaces verts, de l'environnement

et de la biodiversité (DEVEB) sont impliquées et échangent régulièrement avec les occupants des écoles à travers des ateliers participatifs avec les enfants et les enseignants, notamment pour choisir les aménagements et le mobilier de jeu.

À l'ALSH, les enfants peuvent facilement donner leur avis et ainsi participer à la vie de la structure selon 93,2 % d'entre eux, grâce à des boîtes à idées, des sondages et des échanges, par exemple sous la forme de forums. Parfois, les enfants peuvent participer à l'élaboration du programme d'activités de la période.

Climat scolaire

Selon les enseignants interrogés, l'école est, en quelque sorte, un « tiers-lieu » où des problématiques extérieures peuvent être réglées. Elle est un réceptacle, un « miroir » des maux de la société. Elle assure une veille à caractère social, prévient des problématiques ou des conflits et doit parfois faire face à des situations explosives.

Compte-tenu de sa durée relativement longue, la pause méridienne peut être une source de tensions au sein du collectif d'enfants. Elle comporte des risques de conflits et d'accidents. Dans certaines écoles, les enfants ont des relations marquées par des actes de violence. Des parents tendent à légitimer et à banaliser des comportements plus ou moins adaptés comme des formes d'expression des enfants. Le climat social et les problématiques du quartier ont un retentissement plus ou moins important sur le climat scolaire.

À l'école, les enfants interrogés considèrent que les relations entre les enfants sont globalement positives. Elles peuvent être ponctuellement marquées par des disputes ou des moments de tension ou de conflit voire des actes malveillants (bousculades, coups, vulgarité, révélations).

À l'ALSH, les enfants sont contents de pouvoir retrouver des camarades qui ne sont plus dans leur classe ou dans leur école et créer de nouveaux liens d'amitié.

À l'école, les adultes de l'école ne sont pas toujours bien identifiés pour 20 % des enfants. Seulement 60,6 % des enfants jugent qu'il est facile de se confier à un ou plusieurs adultes de l'école en cas de problème, même si les enfants les connaissent bien, 31,8 % d'entre eux sont partagés et 7,6 % pas d'accord. Certains enfants ont de l'appréhension et parfois même peur d'être rejetés. D'autres ont des relations de confiance, ressentent de la bienveillance et se sentent en sécurité à l'école.

Les enfants se dirigent plus spontanément et plus régulièrement vers les personnels (ATSEM et AEEE) qui peuvent leur accorder plus de temps que vers leurs enseignants. Ils ont besoin d'affection et d'échanger sur des sujets simples qui ne touchent pas à la pédagogie. Les agents sont régulièrement confrontés à des enfants en difficulté.

Les acteurs soulignent l'importance d'accueillir et de bien considérer la parole des enfants pour identifier des problèmes, la détresse d'un enfant et ainsi prévenir les risques psychosociaux ou de maltraitance.

⇒ Réponse : Améliorer la prise en compte des besoins et des attentes des enfants et renforcer la relation de confiance avec les adultes de l'école (action nouvelle du PEdT).

⇒ Réponse : Sensibiliser et former les professionnels et les adultes intervenants à l'écoute des enfants, à la détection et au traitement des situations de harcèlement et de discrimination, à l'accompagnement des enfants en difficulté (action nouvelle du PEdT).

À l'ALSH, les relations entre les différentes personnes participant aux activités (enfants, animateurs, directeurs, intervenants extérieurs, partenaires, etc.) sont très bonnes, cordiales et saines. Les enfants apprécient leurs animateurs qui sont des camarades de jeux et des adultes avec qui ils peuvent échanger et partager.

À l'école, il arrive que les relations entre les parents et les enseignants ne soient pas satisfaisantes et qu'il y ait des conflits pouvant engendrer des inquiétudes quant à la sécurité. Les enseignants doivent faire face à l'irresponsabilité de certains parents conduisant à l'absentéisme scolaire voire à une déscolarisation des enfants. Il arrive que la parole et la responsabilité de l'école, des enseignants ou des autres professionnels soient mises en doute et que les relations et le dialogue avec certaines familles soient devenus impossibles. Des parents peuvent aussi être dans l'ingérence et surveiller la vie de l'école.

Les directeurs d'école reconnaissent que les référents périscolaires apportent un réel bénéfice au service des parents car ils les aident dans leurs démarches et sont facilitateurs dans les relations avec l'école. De la même façon, les parents apprécient aussi les référents périscolaires, leur rôle et leur mission car ils sont des interlocuteurs privilégiés, réactifs et à l'écoute.

L'échange d'informations entre le directeur d'école et le référent périscolaire est facilité et régulier, d'après les enseignants. Dans chaque site scolaire, les référents périscolaires contribuent à la cohésion de l'équipe des animateurs périscolaires.

Dans l'enseignement secondaire, les actions et les partenariats bénéfiques au climat scolaire sont planifiés dans le cadre du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), plus spécifiquement au collège. Les personnels municipaux (police, centre communal d'action sociale, centres sociaux) ont suivi une formation spécifique à cette fin. Les médiateurs municipaux interviennent auprès des familles pour prévenir le décrochage scolaire. Le service municipal de prévention et la police municipale travaillent avec les établissements scolaires et les centres sociaux pour prévenir le harcèlement, le cyber harcèlement et les conflits.

La Ville met en œuvre et veut développer la médiation par les pairs dans les collèges. Cette démarche associe des élèves volontaires, formés et encadrés pour intervenir auprès de leurs camarades et ainsi contribuer à prévenir ou régler les conflits et les situations de harcèlement au sein de l'établissement scolaire. Complémentaire de la médiation par les pairs, le cercle de justice restaurative est créé avec les mineurs concernés, les médiateurs municipaux et éventuellement, avec les conseillers principaux d'éducation (CPE), pour résorber les situations de conflit et de harcèlement. La médiation par les pairs et la justice restaurative pourront, si elles s'avèrent utiles, être mises en œuvre dans des écoles de réseau d'éducation prioritaire (REP).

Autonomie et compétences des enfants

Les enseignants considèrent que la responsabilité et la charge de l'éducation à l'hygiène des jeunes enfants, qui sont accueillis dès l'âge de 3 ans, repose sur l'école. De plus en plus d'enfants de petite section (PS) viennent à l'école avec des couches. Ils ont jugé opportun de développer le dispositif de scolarisation des enfants de moins de 3 ans (DM3) hors des quartiers prioritaires.

⇒ Réponse : La décision de créer de nouveaux DM3 relève de l'Éducation nationale.

Les acteurs éducatifs constatent le défaut de compétences psychosociales et l'individualisme dominant d'un grand nombre d'enfants comme le manque d'attention et d'empathie, le défaut de compétences relatives au savoir-vivre, à la communication et à la vie collective, le manque d'autonomie notamment pour l'hygiène et un déficit de motricité dû à la sédentarité.

En conséquence, le personnel périscolaire doit assurer un travail éducatif important et accompagner les enfants à la réalisation de tâches ordinaires comme, par exemple, s'habiller seul, se tenir correctement à table, manier les couverts, se servir.

⇒ Réponse : Évoquer les problématiques d'autonomie et de compétences des enfants avec l'Éducation nationale.

Bien-être et confort des enfants

Dans les écoles maternelles, un ATSEM (un équivalent temps-plein – ETP) est affecté par classe de PS tandis qu'il y a un minimum d'un demi ETP par classe de moyenne ou de grande section. Pour pallier les difficultés de recrutement des ATSEM, il est suggéré de développer l'accueil d'apprentis pour former de nouveaux professionnels et les inclure dans l'effectif.

⇒ Réponse : Développer l'accueil d'apprentis ATSEM pour former de nouveaux professionnels et renforcer l'accompagnement des enfants.

En outre, il est constaté que les enfants n'ont pas vraiment d'espaces pour se poser, se rencontrer et se détendre au calme. En effet, le mobilier de l'école, comprenant essentiellement des tables et des chaises, n'est pas vraiment adapté. Des tapis, des fauteuils et des canapés seraient les bienvenus.

⇒ Réponse : Missionner un groupe de travail partenarial pour identifier les causes de fatigue et de stress et proposer des solutions pour améliorer le bien-être et le confort des enfants à l'école (action nouvelle du PEdT).

Accueil des enfants en situation de handicap

Les premières années de scolarisation de l'enfant, à l'école maternelle, permettent aux professionnels de détecter des problématiques particulières chez certains enfants telles qu'un handicap, des troubles du comportement ou des besoins particuliers. Au début de la scolarisation, les enfants ne sont pas diagnostiqués et n'ont donc pas de prise en charge adaptée. Lorsque les besoins sont reconnus, l'encadrement n'est pas toujours suffisant (exemple : un accompagnant pour deux enfants en situation de handicap ou davantage). Dans le cas de l'autisme, les enfants sont affectés par une grande fatigabilité, accentuée par une journée d'école trop longue et, en cas de crise, l'équilibre de la classe peut être compromis. Les agents municipaux éprouvent le besoin d'être mieux informés et sensibilisés aux questions du handicap mental et des troubles psychiques comme l'autisme.

⇒ *Réponse : Sensibiliser les personnes intervenantes, notamment les ATSEM, et leur donner des méthodes et des outils pour adapter leur posture et accueillir dans les meilleures conditions, les enfants et les jeunes en situation de handicap et à besoins particuliers (action du PEdT).*

Partie 4 : La continuité éducative à Limoges

La continuité éducative est un sujet relativement récent qui a pris de l'ampleur avec la structuration d'une offre éducative à l'échelle d'un territoire communal ou intercommunal et plus encore, avec le développement des projets éducatifs territoriaux (PEdT), à partir de 2013. L'action éducative mise en œuvre à l'école pendant le temps scolaire trouve un prolongement avec une offre éducative périscolaire associée à une professionnalisation des acteurs qui ne dépendent pas du corps enseignant (animateurs, éducateurs, etc.).

La continuité éducative est une conception positive du parcours éducatif des enfants qui ne peut donc pas être réinterrogée. Elle vise à rechercher d'une part, la complémentarité des acteurs éducatifs et de leurs interventions et, d'autre part, la cohérence de l'offre éducative du territoire et du parcours éducatif des enfants.

L'organisation du service public de l'enseignement du premier degré est partagée par l'État et la commune. L'offre éducative périscolaire à l'école est sous la responsabilité de la commune et peut être partagée avec d'autres acteurs comme des associations d'éducation populaire. La mise en œuvre du PEdT doit permettre de développer la coéducation entre l'ensemble des acteurs éducatifs et ainsi favoriser la continuité éducative.

Lors de la consultation, il a été souligné que l'alternance des temps et des acteurs contribuait à former les enfants et les aidait à grandir dans un cadre collectif.

Moments de transition et responsabilité partagée des mineurs

La problématique de la transition entre le temps scolaire et le temps périscolaire et de la transmission entre les adultes des responsabilités vis-à-vis des enfants a été rappelée par les acteurs, lors de la consultation. À la fin de la pause méridienne, dix minutes environ avant l'entrée en classe (par exemple de 13h35 à 13h45), les enseignants et les animateurs périscolaires assurent la transmission dans la cour de l'école. La question de la responsabilité des enfants pendant cette transition a été posée. L'augmentation temporaire du niveau d'encadrement est cependant bénéfique à ce moment critique qui réclame beaucoup plus d'attention car les flux sont plus importants avec le croisement des demi-pensionnaires et des externes. En outre, les enfants peuvent être quelque peu agités. C'est aussi le cas à la fin du temps périscolaire du matin, dans l'intervalle de dix minutes qui précède l'entrée en classe. Le Code de l'éducation prévoit en effet que les enseignants prennent en charge les enfants dix minutes avant l'entrée en classe.

Depuis septembre 2023, la Ville expérimente la présence des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) pendant toute la journée de l'enfant dans quatre écoles maternelles (Condorcet-Roussillon, Corgnac, Jules-Ferry, Vigenal). La démarche apporte une plus-value pour la continuité éducative. Les enfants sont plus confiants et les parents sont satisfaits. L'expérimentation est conduite avec des agents volontaires. La généralisation de cette organisation nécessiterait de composer

avec le dialogue social et les conditions de travail des agents pour lesquels la journée continue est particulièrement longue.

En matière d'inclusion, la continuité éducative consiste, pour les enfants en situation de handicap et à besoins particuliers, à organiser une prise en charge adaptée tout au long de la journée à l'école. Les aménagements du site scolaire sont prévus conjointement avec les services de l'Éducation nationale pour permettre l'accueil d'unités spécialisées telles que les unités d'enseignement maternel pour autistes (UEMA) et les unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS). Bien que les droits d'accompagnement notifiés par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ne sont désormais limités qu'au temps scolaire, l'objectif de la collectivité a été de partager les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) entre le temps scolaire et le temps périscolaire afin de répondre aux besoins d'accompagnement des enfants pendant la pause méridienne.

À partir de septembre 2024, l'État va faire évoluer la prise en charge des élèves en situation de handicap pendant le temps périscolaire méridien. Les AESH seront désormais employés par le Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, en continuité avec le temps scolaire.

Au-delà des horaires de service, en cas de défaillance parentale, la Ville doit assurer la prise en charge des enfants à l'école, au-delà de l'horaire de garderie, après 18h15. Après avoir tenté vainement, à plusieurs reprises, de joindre les parents ou les responsables légaux, le personnel municipal est contraint de devoir confier l'enfant aux services de la Police nationale, en attendant les parents. La solution n'est cependant pas adaptée pour l'enfant notamment parce que le commissariat n'est pas le lieu idéal.

⇒ Réponse : Étudier la possibilité de confier l'enfant aux services d'urgence de la protection maternelle et infantile du département.

Coéducation

Les acteurs ont souligné que la communication entre les différents adultes de l'école est importante et que l'harmonie (ou l'absence d'harmonie) entre les adultes de l'école est ressentie par les enfants. Cependant, il est peu évident de trouver des temps communs pour travailler avec les équipes enseignantes. Cela est difficile en fin de journée, tout comme le mercredi. Le créneau le plus pratique serait de 12h à 14h.

En tant que membres de l'équipe éducative, les ATSEM devraient prendre part aux rencontres et aux projets de l'école. Dans plusieurs écoles, au début de l'année scolaire, les ATSEM et les AEEE sont présentés aux élèves dans chaque classe par le directeur et ou l'enseignant. Les enseignants peuvent associer les ATSEM pour leur présenter le programme de chaque nouvelle période scolaire. Des réunions de coordination sont organisées entre les ATSEM, les agents d'entretien et l'équipe périscolaire notamment pour organiser la prise en charge de l'enfant par du personnel périscolaire en cas de problèmes d'hygiène.

Les médiateurs municipaux échangent régulièrement avec les équipes éducatives sur les situations individuelles problématiques et prennent part à la vie des écoles et des établissements scolaires

en participant aux réunions des conseils d'écoles et des conseils d'administration des collèges. Ils participent également aux réunions des cellules de réussite éducative du programme de réussite éducative (PRE). Ils sont régulièrement présents aux horaires d'entrée et de sortie des sites scolaires.

Atouts / forces

Coordination / référents périscolaires

La réorganisation du service périscolaire municipal avec la désignation de trente-trois référents périscolaires, en septembre 2022, a rendu l'organisation plus cohérente. Le référent périscolaire est bien identifié dans l'école par les enseignants, les personnels municipaux et les parents d'élèves.

Il y a des rencontres quotidiennes ou des échanges très réguliers entre les directeurs d'écoles et les référents périscolaires. Il existe aussi de nombreux échanges informels entre le directeur de l'école et le référent périscolaire. Il est important de pouvoir compter sur les référents périscolaires pour prendre part aux réunions des équipes éducatives et des équipes de suivi de scolarisation.

Coéducation

- Les directeurs d'écoles invitent les référents périscolaires et, le cas échéant, des directeurs des ALSH aux réunions du conseil d'école.
- Une formation d'une demi-journée sur la continuité éducative a été organisée par la DSDEN en 2023 à l'attention des enseignants et des animateurs périscolaires.
- L'encadrement des enfants est de meilleure qualité grâce à l'intervention d'animateurs périscolaires qui assurent aussi des missions d'AESH.
- Dans le champ des actions périéducatives, des rencontres préparatoires dans le cadre du CLAS sont organisées avec les écoles et les collèges et les élèves qui en ont besoin sont orientés vers le CLAS.
- Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les liens sont plus étroits entre le centre social, porteur du CLAS, par ailleurs gestionnaire de l'ALSH, et les écoles. Dans certains cas, les animateurs du centre social sont présents à l'entrée et à la sortie de l'école et du collège.

Transitions

- Les temps d'accueil, en début de matinée (8h20-8h30) et d'après-midi (13h35-13h45), bénéficient d'un encadrement renforcé grâce à la présence des enseignants et des animateurs. La transmission des responsabilités et l'échange d'information sont ainsi facilités et permettent une entrée en classe dans un climat apaisé.
- Dans certaines écoles, les animateurs périscolaires organisent un temps calme de transition, à la fin de la pause méridienne, pour préparer les enfants à leur retour en classe.
- Depuis septembre 2023, la continuité de l'encadrement des enfants par les ATSEM est assurée tout au long de la journée dans quatre écoles maternelles (Condorcet-Roussillon, Cognac, Jules-Ferry, Vigenal). Cette organisation est très positive pour les enfants qui sont rassurés.

Freins / faiblesses

Coéducation

Les acteurs consultés ont relevé plusieurs freins à la continuité éducative :

- La difficulté à trouver des temps de coéducation entre les acteurs scolaires, les acteurs périscolaires et les acteurs extrascolaires.
- L'absence de transmission entre les enseignants et les animateurs périscolaires au quotidien. En effet, dans certaines écoles, l'arrivée des enseignants est plus tardive et la transmission n'existe pas.
- L'absence de temps d'échange formalisé entre les référents périscolaires et les directeurs d'école.
- Le manque de reconnaissance du travail des autres acteurs éducatifs, de l'éducation populaire en particulier, qui est réalisé dans les ALSH, dans le cadre du CLAS, etc. Il y a aussi un défaut de connaissance, par les écoles et les enseignants, des activités proposées dans les ALSH.
- Des contraintes d'accès à certains locaux de l'école.
- L'absence de relation entre l'école et l'ALSH alors que des locaux et des équipements peuvent être partagés.

Confort des enfants

Au cours de la consultation, il a été relevé que plusieurs activités pouvaient occuper la pause méridienne et perturber le repas. Il arrive que des enfants doivent participer à des activités pédagogiques complémentaires (APC) ou aient des rendez-vous médicaux à l'extérieur, etc.

Certains parents fournissent trop de portions de goûter pour la journée ce qui contribuerait à réduire l'appétit des enfants.

Les difficultés à recruter et à fidéliser les personnels périscolaires peuvent nuire à la continuité éducative et impacter le confort des enfants.

Conditions de travail des agents

Bien qu'elle soit positive pour les enfants, la continuité éducative n'est pas toujours favorable aux conditions de travail des agents qui travaillent de manière continue toute la journée. C'est le cas, par exemple, des AESH assurant des missions périscolaires. Elle est plus difficile à mettre en œuvre lorsque les acteurs éducatifs ne partagent pas les mêmes locaux ou certains temps de la journée ou de la semaine.

Conditions de la continuité éducative

La continuité éducative ne se décrète pas. Elle suppose qu'il y ait une stabilité des espaces et des personnes assurant l'encadrement des enfants. Pour les enfants, les adultes qu'ils côtoient régulièrement sont des personnes de référence et des interlocuteurs privilégiés qui fixent le cadre, organisent les activités pédagogiques et ou ludiques et donnent des objectifs aux enfants. Ils sont donc de vrais repères pour les enfants. Les adultes de l'école et de l'ALSH exercent une autorité vis-à-vis des enfants et ont un devoir d'exemplarité sur les plans éthique et moral.

La continuité éducative doit reposer sur de bonnes relations entre les adultes et les acteurs éducatifs afin qu'il y ait une communication fluide, régulière et efficace, que les informations sur les enfants et la vie de l'école ainsi que les valeurs éducatives soient bien partagées. Les enfants perçoivent en effet ce qui fonctionne ou ce qui ne fonctionne pas dans l'organisation et la qualité des relations. À l'échelle de l'école, le directeur et le référent périscolaire contribuent ensemble à assurer la continuité éducative.

En période scolaire, la journée et la semaine de l'enfant sont faites d'une succession de temps aux caractéristiques contrastées et aux objectifs parfois contraires. Le passage d'un temps à un autre peut constituer une rupture. Ainsi, la suite de temps et de ruptures marque la journée et la semaine de l'enfant. Ces ruptures sont nécessaires pour l'enfant, car elles permettent de mettre en œuvre ses apprentissages, d'entretenir ses relations familiales et sociales, de s'amuser, de jouer, de se détendre, etc. Elles permettent aussi à l'enfant de rompre avec le cadre scolaire et ou le cadre familial pour se ressourcer. Elles leur permettent de se structurer et d'organiser leur vie.

La continuité éducative ne doit pas être une organisation rigide qui empêcherait les ruptures et uniformiserait le parcours des enfants et leur prise en charge. L'enfant peut appliquer des règles différenciées, avoir des pratiques différentes selon les temps de la journée ou de la semaine. La continuité éducative devrait se concevoir comme une organisation cohérente capable de gérer les ruptures et les changements et de s'adapter.

Un site scolaire accueille des écoles et peut aussi accueillir un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), le mercredi et pendant les vacances scolaires. Il est important que les espaces puissent être mutualisés afin d'optimiser l'utilisation des locaux et du matériel. Les occupants ne devraient pas travailler les uns à côtés des autres mais plutôt les uns avec les autres pour partager les locaux, les moyens matériels.

La consultation a permis aux acteurs d'identifier plusieurs conditions nécessaires à la continuité éducative et des pistes de travail pour l'améliorer. Ces conditions et ces pistes pourront de nouveau être évoquées au cours de l'élaboration d'une charte de la continuité éducative à Limoges, dans le cadre d'un travail partenariale entre l'Éducation nationale et la collectivité, à partir de l'année scolaire 2024-2025.

Pour la coéducation, l'éducation des enfants partagée entre tous les acteurs (parents, enseignants, animateurs, etc.), il conviendrait de :

- Développer la connaissance mutuelle des acteurs.
- Veiller au respect, la confiance, l'équité et la reconnaissance mutuelle entre les acteurs éducatifs (enseignants, animateurs, agents, etc.) : tous les acteurs doivent être considérés comme égaux.
- Organiser des rencontres et des temps de travail communs malgré les difficultés calendaires.
- Veiller à une bonne communication entre les adultes de l'école car l'harmonie, ou l'absence d'harmonie, entre les adultes de l'école est perçue par les enfants et crée de la confusion.
- Répondre aux enjeux de continuité et de complémentarité éducatives : convergence des règles sanitaires, d'hygiène, de sécurité d'un lieu à l'autre, d'une structure à l'autre.

⇒ Réponse : Élaborer une charte de la continuité éducative (*action nouvelle du PEdT*).